



Logements saisonniers proposés à Lannion - HJTA

# OBSERVATOIRE HABITAT JEUNES BRETAGNE

VERSION 2024 - DONNÉES 2023



Résidence de la Noé Verte - Ploërmel - Cap Avenir



<b>INTRODUCTION</b>	<b>- 5</b>
<b>CONTEXTE</b>	<b>- 6</b>
<b>LE RÉSEAU HABITAT JEUNES</b>	<b>- 7</b>
<b>LES PUBLICS ACCUEILLIS</b>	<b>- 12</b>
<b>LES ÉQUIPES</b>	<b>- 19</b>
<b>FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>- 23</b>
<b>ANNUAIRE DES ADHÉRENTS</b>	<b>- 28</b>
<b>ANNUAIRE DES SERVICES</b>	<b>- 30</b>

Vous retrouverez dans cet observatoire breton du réseau Habitat Jeunes (données 2023) les derniers chiffres du réseau URHAJ. Cet observatoire est un état des lieux de l'activité du réseau, du public accueilli ainsi que des services et logements gérés par les adhérents.

Vous pourrez y trouver des données à l'échelle régionale à la fois sur les résidences Habitat Jeunes mais aussi sur les Services Habitat Jeunes ou CLLAJ. L'observatoire s'enrichit cette année de données relatives aux ressources humaines du réseau ainsi que d'un focus sur l'accompagnement réalisé à partir d'une enquête auprès des résidents et équipes socio-éducatives dans les résidences Habitat Jeunes. Ce focus est issu d'une décision du Conseil d'Administration afin de valoriser le travail des équipes.

Il est à noter que les données présentées sont celles de l'année 2023 alors que l'enquête a été réalisée en 2024. De plus, l'outil de collecte de données étant maintenant en œuvre depuis 5 ans, l'observatoire intègre des chiffres sur plusieurs années afin de rendre compte des tendances dans le réseau en analysant également ces évolutions.

Les données locales sont disponibles en fonction des besoins. L'URHAJ peut travailler sur des extractions spécifiques à la demande.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'ÉQUIPE URHAJ BRETAGNE

# INTRODUCTION

## LA MÉTHODE STATISTIQUE DU RÉSEAU HABITAT JEUNES

- Observatoire Permanent de l'Habitat Jeunes (OPHAJ) : les gestionnaires de FJT doivent communiquer chaque année à leurs partenaires (État, CAF, département) leur bilan rendant compte de leurs activités et comportant un bilan d'occupation, d'actions socioéducatives, un bilan financier et le tableau des redevances pratiquées. Ce bilan était appelé «Dossier vert». Dans les années 90, et afin d'uniformiser les données à collecter, l'UNHAJ a créé un outil de reporting commun pour tous les adhérents afin de rendre compte plus facilement de leur activité auprès des partenaires.

Au fil des années, les demandes concernant ce dossier ont pu évoluer selon les régions et l'outil est petit à petit devenu obsolète. Afin de répondre au mieux aux nouvelles demandes des partenaires mais aussi afin d'améliorer la connaissance de son réseau, l'UNHAJ a mis à jour cet outil en créant l'OPHAJ. Ce dernier reprend le principe de reporting mais avec les outils actualisés. Il est par exemple possible pour les adhérents utilisant SIHAJ d'extraire directement leurs données au sein de l'OPHAJ.

- Système d'Information Habitat Jeunes (SIHAJ) : l'UNHAJ propose de manière facultative un système d'information aux membres du réseau. Il permet de gérer l'attribution des logements, la gestion locative, la comptabilité, le suivi socio-éducatif des résidents ou encore la demande dématérialisée des APL des jeunes.

Ce système d'information permet donc des analyses fines et dynamiques sur le public logé, les jeunes accompagnés ou les demandes de logements. En Bretagne, 12 de nos 20 adhérents utilisent ce système d'information.

## LA MISE EN OEUVRE

Avec ces deux outils, en plus d'un suivi des implantations du réseau, l'UNHAJ arrive à retransmettre relativement fidèlement la réalité de terrain via les observatoires régionaux et national. Malgré tout, la fiabilité des données récupérées repose sur le travail du reporting des adhérents qui peut parfois être disparate en raison de modalités de collecte différentes.

## L'ENQUÊTE SUR L'ACCOMPAGNEMENT

Une enquête de terrain a été menée de juin à septembre 2024 sur l'accompagnement au sein des Foyers de Jeunes Travailleurs, combinant des questionnaires et des entretiens semi-directifs. Ces données à la fois quantitatives et qualitatives, ont permis d'alimenter ce nouvel observatoire.

Pour la partie quantitative, deux questionnaires ont été conçus :

- Le premier destiné aux équipes socio-éducatives a recueilli 50 réponses, représentant environ un tiers des professionnels du réseau. Il visait à collecter des informations sur l'accompagnement.
- Le second s'adressait aux jeunes résidents des FJT et 48 réponses ont été obtenues. Ce questionnaire avait pour objectif d'explorer leur perception de l'accompagnement, leur expérience de la vie collective, ainsi que leur vécu en FJT.

Les résultats obtenus offrent un aperçu global des dynamiques en place. Il est donc nécessaire d'interpréter ces chiffres avec précaution sans tirer de conclusions définitives.

En complément, des entretiens ont été réalisés pour recueillir des données qualitatives. Trois entretiens ont été menés avec des jeunes aux profils variés afin de mieux comprendre leur vision de la vie en FJT, en particulier concernant l'accompagnement. Par ailleurs, 6 entretiens ont au total été conduits auprès de 26 professionnels occupant différents postes en FJT : directeurs, responsables de site, animateurs, veilleurs, intervenants socio-éducatifs ou encore agents de gestion locative et technique. Ces entretiens ont principalement porté sur leur perception et la mise en place de l'accompagnement en FJT.

# CONTEXTE

## 2023 : UN RÉSEAU EN MOUVEMENT SUR DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES

Les effets de la crise sanitaire s'estompent mais de nouvelles problématiques pointent à l'horizon pour les jeunes : santé mentale dégradée, tension accentuée sur l'accès au logement...

Cette année 2023 a vu l'arrivée à l'URHAJ d'une salariée dédiée à l'accompagnement renforcé des équipes socio-éducatives des résidences afin de faciliter l'évolution de leurs pratiques face aux nouvelles difficultés que peuvent rencontrer les jeunes. Son arrivée a notamment permis de faire le bilan sur les préoccupations et actions santé dans le réseau et de développer les partenariats avec les acteurs de la santé mentale entre autres et des formations adaptées notamment sur le collectif.

Du côté habitat, 2023 a été une année propice aux projets de développement malgré des conditions macroéconomiques peu favorables : augmentation des coûts de construction, augmentation du taux du livret A, prix des fluides toujours importants, coût des ressources humaines plus important... En effet, de nombreuses études ont été réalisées sur les territoires bretons : CC Pays Bigouden Sud, CC Pays de l'Iroise, commune de Sarzeau, de Questembert, de Servon-sur-Vilaine. Signe de l'évolution de la demande en logements, les territoires sollicitant l'URHAJ sont de plus en plus périurbains ou ruraux et les gestionnaires de résidences doivent s'y adapter en proposant des formats de résidences plus réduits (10-20 logements). Ces petits modèles, parfois financièrement complexes à monter, sont pourtant un atout indéniable pour ces territoires et une réponse aux besoins repérés.

De nombreux projets sont en cours : la création d'un nouveau bâti et la réhabilitation des résidences Patio et Triskell (Amitiés Sociales) à Rennes, le projet de réhabilitation du Centre Patrick Varangot (Ty Al Levenez) à Saint-Malo, la construction de la nouvelle résidence des Compagnons du Devoir à Bruz, la construction de la résidence de Ploërmel (Cap Avenir), la création d'une résidence à Merdrignac (Sillage).

L'année 2023 a également vu l'essaimage du dispositif «Hébergement Temporaire chez l'Habitant» (HTH), notamment dans le Finistère et les Côtes-d'Armor. Ce dispositif permet à des jeunes de se loger chez l'habitant sur des périodes allant de la nuitée au mois à des tarifs intéressants. L'expérimentation d'un Service Habitat Jeunes départemental en Finistère se poursuit, en collaboration avec tous les adhérents locaux, afin d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner (AIO-A) les jeunes locaux de la manière la plus adaptée possible et de contribuer à la diversification des offres de logement.

De manière générale, l'URHAJ et les adhérents du réseau Habitat Jeunes breton sont de plus en plus sollicités sur de nouveaux enjeux : accueil des saisonniers, habitat intergénérationnel, AIO-A, petites résidences, habitat temporaire,

# LE RÉSEAU HABITAT JEUNES

## CHIFFRES CLÉS

- 20 adhérents
- 79 résidences principales ou rattachées
- 7 Services Habitat Jeunes et Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes
- 104 implantations sur 44 communes
- 3673 logements

## LES ADHÉRENTS DU RÉSEAU HABITAT JEUNES

Les 20 structures adhérentes du réseau ont pour point commun de gérer des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT - dit aussi résidence Habitat Jeunes) mais surtout d'y mettre en oeuvre le projet fondamental issu de la charte nationale : le projet Habitat Jeunes.

Ce dernier porte un objectif majeur : accompagner les jeunes dans leur socialisation et leur autonomie via l'habitat. Cet accompagnement se veut une approche globale à travers différents leviers : accueil - information - orientation - logement - culture - emploi - santé - formation - animation - citoyenneté...

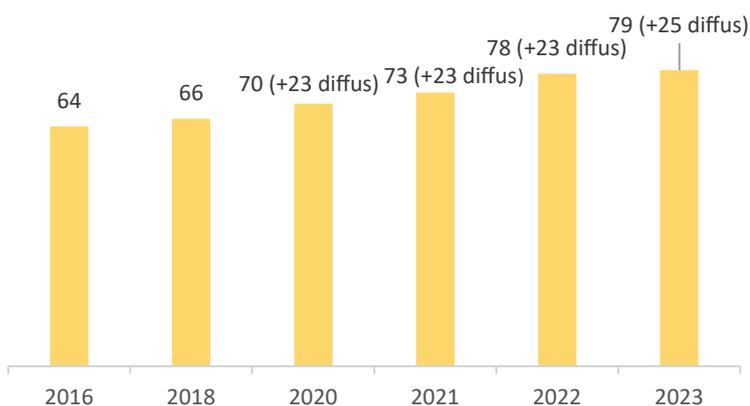
Pour mettre en oeuvre ce projet Habitat Jeunes, les adhérents sont accompagnés par le réseau mais celui-ci fonctionne sous forme d'union et les adhérents sont donc libres et indépendants dans leur façon de fonctionner. Cette liberté se retrouve notamment dans la forme des structures adhérentes : 17 associations, 2 Centres Communaux d'Action Sociale et une fondation.

Cette diversité se retrouve tant dans la taille des structures (d'environ 3 à quasiment 50 ETP) que dans les activités réalisées en parallèle de l'Habitat Jeunes : insertion par l'emploi, formation, médico-social, restauration... Chaque association dispose d'ailleurs d'un projet associatif unique afin de définir sa stratégie.

Ainsi, malgré leurs différences, les 20 adhérents bretons se retrouvent autour d'un projet commun pour les jeunes bretonnes.

## LES RÉSIDENCES ET SERVICES

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉSIDENCES JEUNES



En Bretagne, le réseau Habitat Jeunes se compose de 79 résidences principales et rattachées en plus de 25 implantations en diffus. Ces résidences se situent dans des bâtis appartenant dans la grande majorité des cas à des bailleurs sociaux et dont la gestion a été confiée à nos adhérents. Malgré tout, il existe des adhérents propriétaires de tout ou partie de leurs bâtis, notamment pour des raisons historiques (congrégation religieuse, legs...).

Ces résidences peuvent prendre différentes formes :

- Des résidences aux capacités variables allant d'une dizaine de logements à plus de 130 logements.
- Des petits collectifs d'une dizaine de logements souvent dans des zones moins denses.
- Du logement diffus, dans des secteurs ruraux comme urbains.

## À NOTER

L'UNHAJ catégorise le diffus de la façon suivante : 1 à 10 logements côte à côte et pas d'espace de vie collective. Ainsi 12 logements sans espace de vie collective tout comme 8 logements avec espace de vie collective seront considérés comme une résidence rattachée/secondaire. Au contraire 8 logements regroupés dans le même bâti, sans espace de vie collective sont bien catégorisés en diffus.

Certains adhérents gèrent des Services Habitat Jeunes (SHAJ) ou Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) ayant pour vocation d'accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes dans la recherche de logements (dit services AIO-A). Ces services conseillent les demandeurs et mobilisent les acteurs locaux (publics comme privés) pour offrir et sécuriser différentes réponses de logements adaptées aux jeunes, qu'ils soient résidents ou non. Ces structures développent notamment de la colocation dans le parc social ou encore du logement chez l'habitant (dispositif «HTH» - Hébergement Temporaire chez l'Habitant).

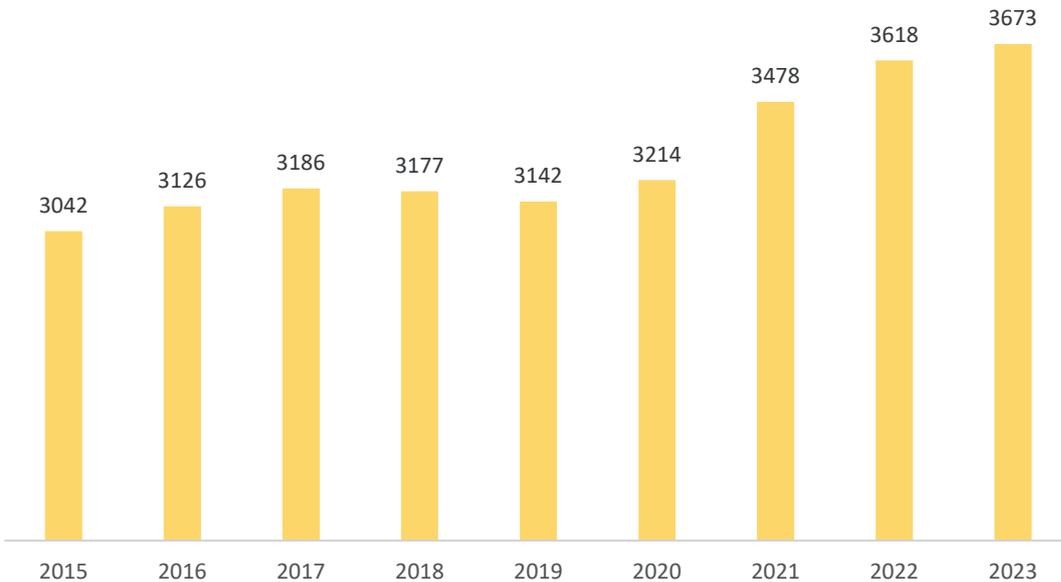
Des professionnels accueillent, informent de façon collective ou individuelle et accompagnent les jeunes dans leur recherche et leur accès au logement : démarches administratives liées aux dispositifs d'entrée et de maintien dans le logement (tant au niveau des états des lieux, que des demandes d'APL, ou encore de mobilisation des dispositifs d'Action Logement...), droits et devoirs liés au logement, gestion du budget, dispositifs d'aide constituent autant d'informations et de conseils contribuant à la responsabilisation des jeunes et à leur autonomie .

Au total en 2023, ce sont 1513 jeunes qui ont pu être informés sur leurs droits, orientés vers les bons interlocuteurs ou accompagnés dans leur recherche de logement via les SHAJ portés par les adhérents.



# LES LOGEMENTS

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS HABITAT JEUNES



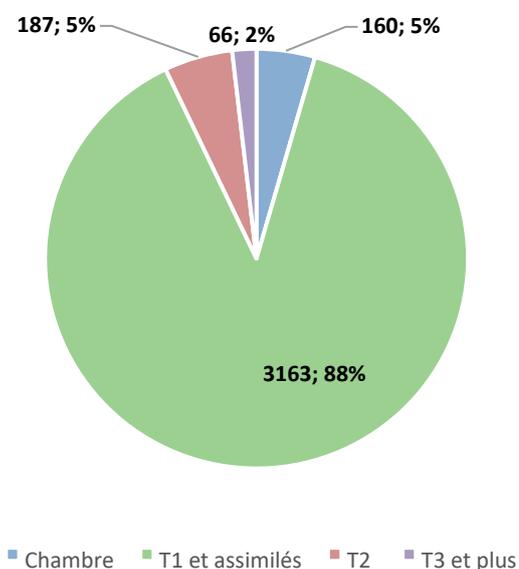
Le nombre de logements gérés depuis 2015 est en hausse quasiment constante. La gestion de ces logements représentent différentes activités : ameublement, gestion locative, entretien...

Sur la période 2015-2023, les adhérents, via l'ouverture de nouvelles résidences, ont permis d'ouvrir 631 nouveaux logements à destination des jeunes.

## À NOTER

Bien qu'il n'y ait pas réellement de norme en la matière, la différence communément admise entre un studio et un appartement T1 est que ce dernier possède un espace séparé de la pièce à vivre, qui peut être une cuisine ou un couloir. Un T1 bis est un T1 "amélioré", comportant un espace supplémentaire comme une alcôve ou une mezzanine par exemple.

## LA GAMME DE LOGEMENT EN 2023



Dans le détail, la grande majorité de ces logements sont des T1 ou assimilés (88%). Parmi ces T1 et assimilés, on retrouve 31% de T1 « classique », 64% de T1 prime et 5% de T1 bis. La forte proportion de ce type de logement montre l'adaptation des FJT bretons à l'évolution des attentes des résidents. En effet, à la création des FJT, la norme était de proposer des cuisines et sanitaires collectifs ainsi que des dortoirs.

Depuis, les adhérents, accompagnés des bailleurs sociaux, ont adapté le bâti et l'on retrouve maintenant des logements répondant davantage aux besoins des jeunes avec une très grande majorité des logements qui possède des sanitaires individuels ainsi qu'une cuisine ou une kitchenette.

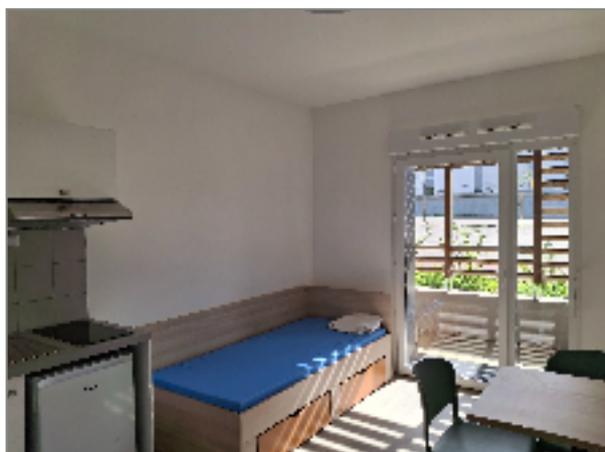
Il est important de noter que ce fait n'est pas une réalité dans toutes les régions françaises : on retrouve par exemple encore 49% de chambres individuelles ou collectives dans le parc des adhérents occitans.

Malgré qu'elles ne correspondent plus au besoin majoritaire, les chambres individuelles (9 ou 12m<sup>2</sup>) existent toujours, principalement dans les établissements les plus anciens. Elles ont tendance à disparaître dans les opérations neuves ou de réhabilitation mais disposent tout de même d'un bénéfice considérable : offrir les redevances les plus basses pour les publics les plus précaires.

La diversification de l'offre de logement, sujet majeur au sein du réseau, se poursuit. L'augmentation du nombre de T2 (familles monoparentales, couples) ainsi que de T3 (colocations) montre l'adaptation du réseau aux besoins émergents sur leurs territoires (logement temporaire, solution de logement réactive...). Au niveau national et régional, de nombreuses expérimentations fleurissent afin de répondre au mieux à la demande : tiny-houses, logement chez l'habitant, résidences intergénérationnelles, séjours fractionnés...

## À NOTER

La norme concernant la surface minimale des chambres est passée de 9 à 12 m<sup>2</sup> habitables pour un logement récent (construit après un décret de 2002).



Logements de la résidence de la Noé Verte - Ploërmel



## LES ESPACES PARTAGÉS

La configuration du bâti dans les FJT joue un rôle essentiel en créant des espaces de vie et de rencontre. Lorsque les espaces collectifs sont visibles et accessibles, ils deviennent des lieux d'échanges privilégiés, favorisant les interactions informelles entre résidents et professionnels. Ces espaces de vie, qu'il s'agisse de salles communes ou de cuisines collectives, ne se limitent pas à des fonctions pratiques. L'enquête nous révèle qu'ils sont au cœur de la dynamique collective. Les cuisines collectives par exemple, sont des lieux privilégiés d'apprentissage informel, de rencontres et d'entraide entre les jeunes, permettant aux jeunes de se retrouver et de renforcer leur sentiment d'appartenance à un groupe. Dans des résidences où la totalité des logements sont équipés de kitchenette individuelle et d'une cuisine collective, celle-ci rencontre pourtant un franc succès pour les raisons citées précédemment (Guingamp notamment).

Certains professionnels soulignent que les bureaux isolés des lieux de passage, réduisent les échanges spontanés, pourtant essentiels pour créer des liens. Cette configuration complique la spontanéité des interactions même si l'isolement reste essentiel pour mener des entretiens individuels dans des conditions de calme et d'intimité, surtout lorsque des sujets complexes sont abordés. L'implantation des espaces de bureaux dédiés à la rencontre des jeunes est à penser en amont des projets pour faciliter leur accès mais subissent parfois les contraintes de construction.

D'autres professionnels mettent aussi en lumière le fait que les logements individuels, bien qu'ils répondent aux nouveaux besoins des jeunes, peuvent avoir un effet « contre-productif » sur la dynamique collective puisqu'ils incitent les résidents à rester chez eux, limitant leur fréquentation des espaces collectifs. Il semble important pour les professionnels qui accompagnent les jeunes d'articuler dans les résidences des logements individuels de qualité et des espaces collectifs faciles d'accès et attractifs.

## EST-CE QUE VOTRE LOGEMENT VOUS PLAÎT ?

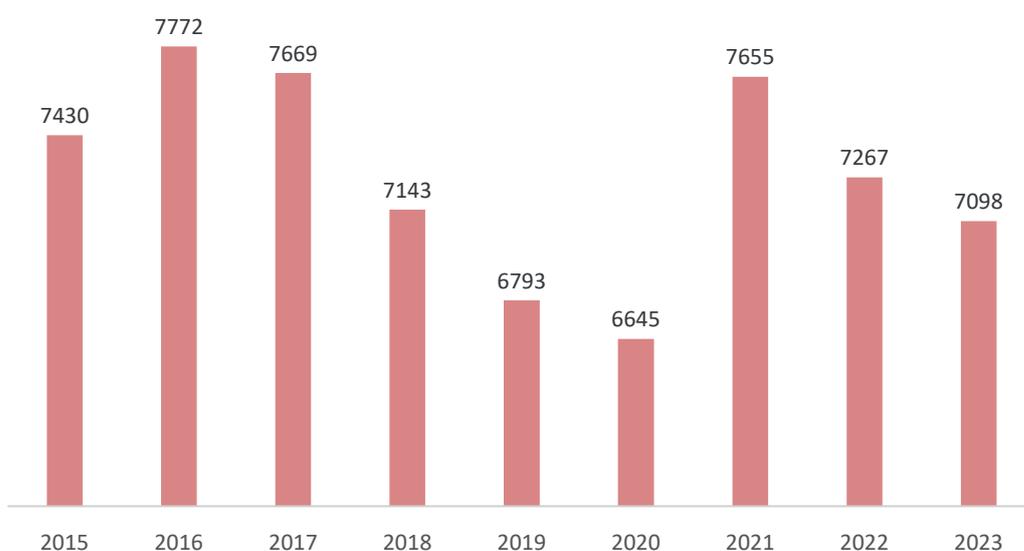
Les résidents questionnés répondent « oui » pour 94% d'entre eux.

# LES PUBLICS ACCUEILLIS

## CHIFFRES CLÉS

- 7098 jeunes logés dans l'année
- 33% de femmes - 67% d'hommes
- 87% de 16-25 ans
- 51% des résidents ont moins de 837€ de ressources mensuelles

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES LOGÉS



Après un nombre de jeunes logés historiquement bas en 2020 dû à la crise sanitaire, la mobilité au sein du parc de FJT avait repris à un rythme important en 2021. Depuis, on observe une nouvelle baisse du nombre de jeunes logés dans un contexte de crise du logement qui freine les parcours résidentiels.

En effet, la sortie de FJT est de plus en plus difficile pour les résidents. La difficulté à trouver

des logements à un prix abordable ou à rentrer dans le parc social allonge la durée des parcours en résidence et réduit le nombre de jeunes logés. Pourtant les structures Habitat Jeunes ne désemplissent pas avec des taux d'occupation supérieurs à 98% dans certaines résidences.

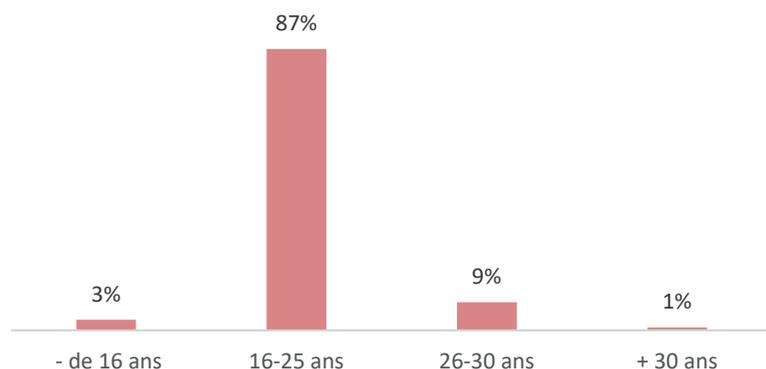
## LA MIXITÉ COMME PRINCIPE

L'UNHAJ définit au sein de sa charte le projet Habitat Jeunes, et notamment le principe de mixité : «[...] en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics. ».

En parallèle du projet porté par le réseau, les adhérents doivent répondre aux attendus des institutions publiques comme la CNAF. Celle-ci définit d'ailleurs le public cible devant être accueilli en FJT dans sa dernière circulaire concernant la Prestation de Service Socioéducative (PSE) datant d'octobre 2020 :

- Un public socle de jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation d'insertion sociale et professionnelle (minimum 65%)
- Les autres publics : les jeunes âgés de 26 à 30 ans, les jeunes étudiants non-salariés ou les jeunes scolarisés (notamment les lycéens) et les apprentis de moins de 16 ans (maximum 35%)
- Les publics accueillis dans le cadre d'un conventionnement avec un tiers (ASE, PJJ...) (maximum 15%)

## ÂGE DES RÉSIDENTS À L'ENTRÉE EN 2023



À l'inverse donc de l'âge du public accueilli, on constate un relatif équilibre dans la répartition du niveau de diplôme des résidents à l'entrée. Cela illustre parfaitement la diversité des profils pouvant se croiser et se rencontrer au sein des résidences.

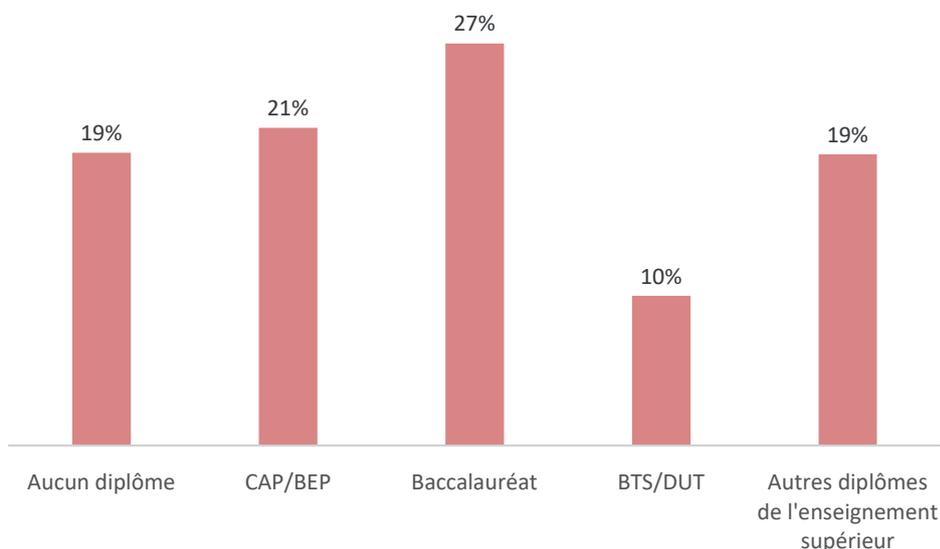
Cette diversité se retrouve également dans l'origine résidentielle des jeunes. Même si 54% d'entre eux viennent du département où se trouve le FJT, ce qui montre un ancrage local important, un peu moins d'un quart (24%) des résidents viennent d'une autre région, voir d'un autre pays.

Dans les faits, cette mixité prônée dans le projet Habitat Jeunes doit donc se confronter avec les attendus des institutions publiques et le public des territoires où les résidences sont établies. On constate une prédominance des moins de 26 ans (90%).

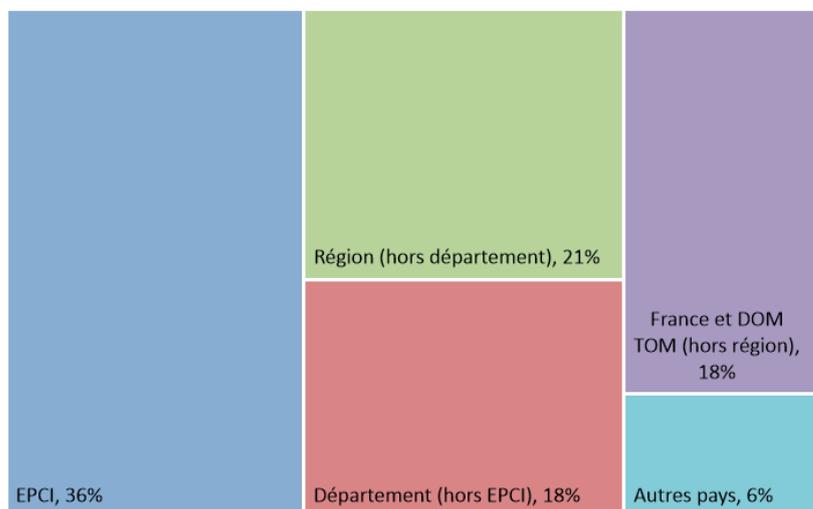
La part des mineurs est majoritairement dûe aux apprentis accueillis dans les résidences. Ce nombre impacte également le niveau de diplôme à l'entrée en résidence (notamment la catégorie « sans diplôme »).

## NIVEAU DE DIPLÔME DES RÉSIDENTS À L'ENTRÉE EN 2023

N.B : 4% - Non renseigné

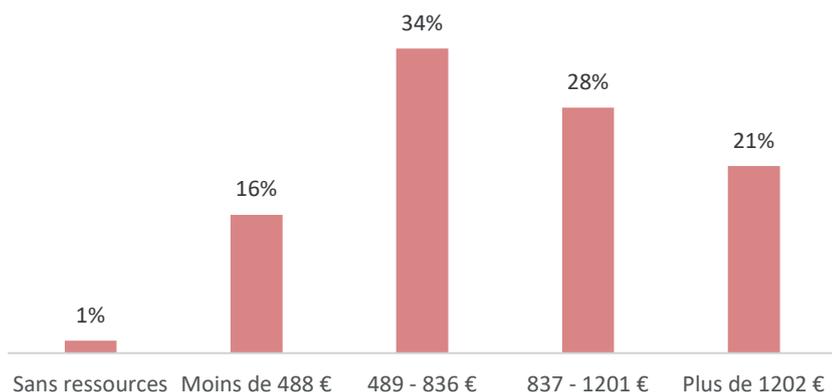


## ORIGINE RÉSIDENTIELLE DES RÉSIDENTS À L'ENTRÉE EN 2023

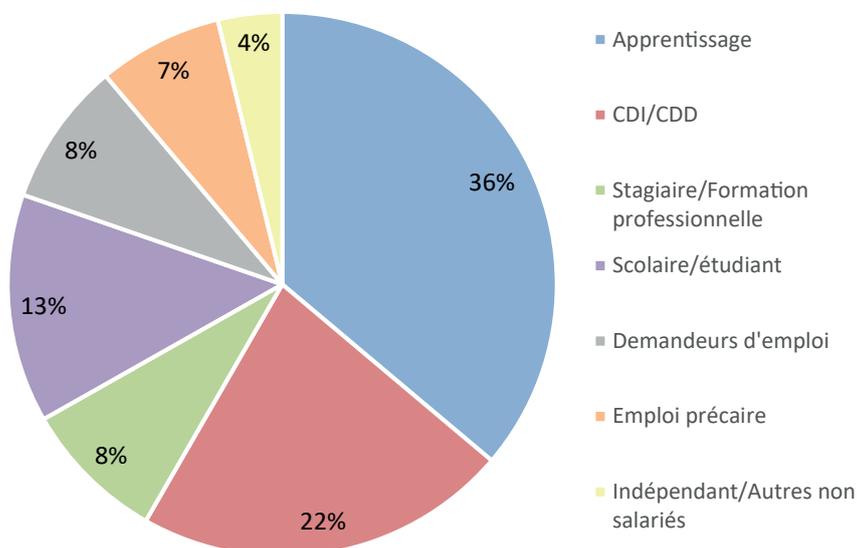


En tant qu'acteur du logement social, le réseau Habitat Jeunes se doit de permettre aux jeunes susceptibles de rencontrer le plus de difficultés pour trouver un emploi ou une formation, par leur genre, leur âge ou leur niveau de diplôme, de disposer d'une solution logement accessible et adaptée. L'accompagnement socio-éducatif proposé participe de cette dynamique globale d'insertion sociale.

## RESSOURCES MENSUELLES DES RÉSIDENTS EN 2023

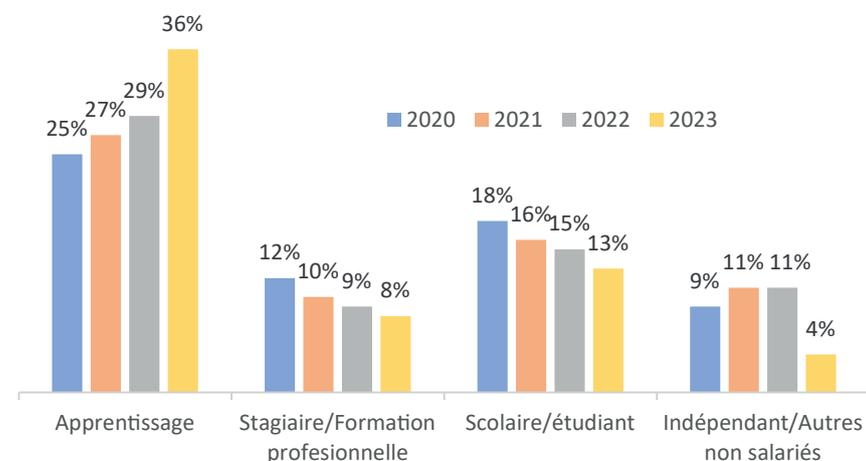


## STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL DES RÉSIDENTS EN 2023



## ÉVOLUTION DES STATUTS SOCIO-PROFESSIONNELS

N.B : CDI/CDD, emplois précaires et demandeurs d'emploi non représentés.



Le réseau Habitat Jeunes est pour les jeunes, compte tenu de la faiblesse de leurs moyens financiers, l'une des seules solutions logement accessibles. Le niveau des APL, l'absence de garant, l'ensemble des charges comprises dans le loyer (redevance) est en adéquation avec leur situation. Les jeunes ont ainsi des chances augmentées de se former, d'accéder à un emploi, un stage afin de réussir leur projet professionnel et leur insertion dans la société et dans le travail.

Alors que 68% des résidents sont en activité (CDI/CDD, apprentis, contrats précaires ou indépendants), les ressources de 51% des résidents ne dépassent pas 837 euros par mois, ce qui correspond au salaire maximum d'un apprenti mineur en 2020 (971€ aujourd'hui).

Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la forte présence de public occupant le statut d'apprenti (488€ net mensuel lors de la première année d'apprentissage lorsqu'on est mineur). Ce statut s'étant ouvert les dernières années aux étudiants en études supérieures, on retrouve beaucoup de résidents payés un certain pourcentage du SMIC (51% soit 901€ net mensuel lorsqu'on est apprenti entre 18 et 20 ans).

Dans le même temps, les jeunes en CDI, en contrats précaires (CDD, saisonniers, intérim...) ou indépendants représentent 33% des résidents. L'activité salariée ne permet donc pas forcément de s'assurer un revenu décent. En mettant également ces chiffres en lien avec le niveau de diplôme des résidents vu précédemment, on peut constater qu'être jeune diplômé aujourd'hui n'empêche pas la précarité.

Sur l'évolution de ces statuts socio-professionnels, on observe une augmentation constante des résidents en apprentissage, s'expliquant notamment par une ouverture à davantage de formations ainsi que des aides de l'état. À l'inverse, on observe une forte baisse des indépendants et autres non salariés, possiblement liée à la moindre attractivité des revenus des activités type « livraison à domicile ».

Ainsi, on constate à rebours des discours parfois entendus, que les jeunes sont très en emploi mais que pour autant, leurs ressources ne leur permettent pas de sortir de la précarité.

Le public accueillis en Habitat Jeunes rassemble une grande diversité de jeunes qui posent des enjeux complexes pour les professionnels. L'augmentation des parcours difficiles ou fragiles et de ressources de plus en plus limitées pour les jeunes nécessitent un accompagnement à la fois global et adapté aux besoins spécifiques.

En effet, selon les professionnels enquêtés, une tendance notable s'observe : une augmentation du nombre de jeunes en situation de précarité et de rupture, notamment ceux orientés par des institutions telles que l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ou ceux en parcours MNA. Cette évolution souligne la nécessité d'un soutien renforcé et impose aux professionnels une vigilance accrue pour garantir l'équilibre social et économique au sein des résidences ainsi qu'un repérage des acteurs pour orienter les plus en difficulté.

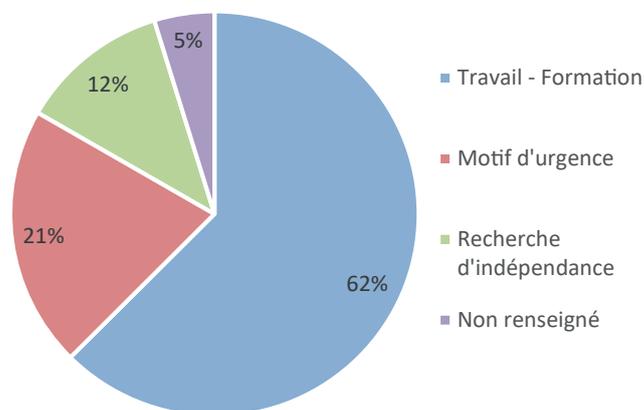
Par ailleurs, les professionnels constatent également l'émergence de nouvelles demandes, comme celles des familles monoparentales et/ou des jeunes en transition de genre. En réponse à ces enjeux, les résidences doivent trouver un équilibre pour que chaque résident puisse bénéficier d'un environnement favorable à son épanouissement.

## LES PARCOURS RÉSIDENTIELS

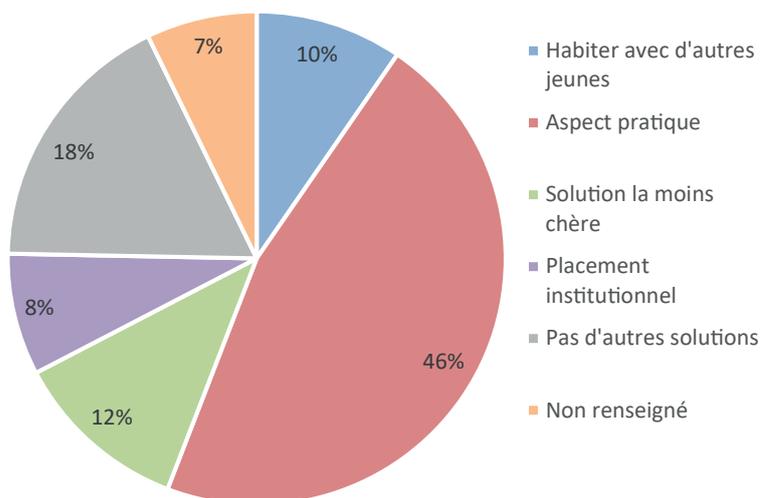
Le principal motif de recherche de logement pour les jeunes rentrant en Foyers de Jeunes Travailleurs est lié à l'activité professionnelle ou formative (pour 62% des résidents).

Cela montre bien la réponse apportée par les résidences aux besoins de mobilité des jeunes qui peuvent être, dans ce cadre, non originaires du territoire de la résidence et doivent souvent trouver rapidement un logement tout en ayant des contraintes sociales et économiques.

### MOTIF DE LA RECHERCHE DE LOGEMENT DES RÉSIDENTS EN 2023



### MOTIF DU CHOIX DE LA SOLUTION HABITAT JEUNES



Le choix du séjour, avec 58% des résidents soulignant l'aspect pratique ou économique des résidences, montre bien l'adaptabilité de la solution FJT aux contraintes des jeunes grâce à la souplesse des durées de séjour, la simplification des démarches d'accès au logement et le niveau d'APL majoré. Une étude menée par l'UNHAJ en 2021 à la suite de la réforme concernant l'APL montrait que 29% des résidents avaient moins de 80€ de reste à charge concernant le logement grâce à ce soutien (43% avant la réforme). Pour les plus précaires, la solution HAJ apporte un accompagnement qui les amène progressivement vers une plus grande autonomie sociale et économique.

Il est à noter que presque 1 jeune sur 5 déclare venir en FJT faute de solutions mettant encore davantage en lumière la difficulté des jeunes à accéder au parc privé ou public.

## TÉMOIGNAGE

*"Mon école elle est à Rostrenen dans le centre-Bretagne et par contre mon entreprise est à Brest [...] ma mère habite à Rostrenen donc quand je suis en période d'école, je sais que j'ai un logement là-bas"*

V. 20 ANS, APPRENTI DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ, RÉSIDENT EN FJT

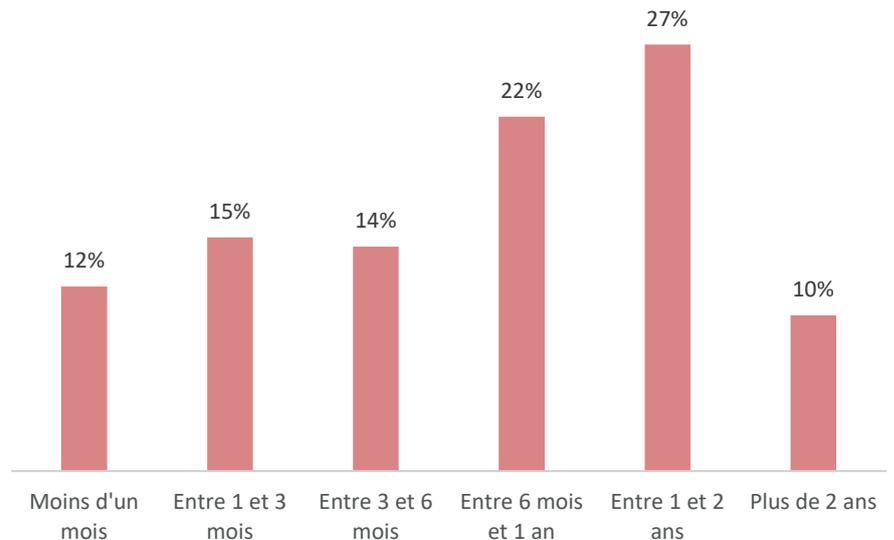
# L'ACCÈS À L'AUTONOMIE

Les jeunes accueillis dans les résidences restent pour 49% d'entre eux entre 6 mois et 2 ans. Sur la période 2020-2023, on observe un allongement des durées de séjour avec une part des séjours de plus d'un an passant de 31 à 37% des résidents.

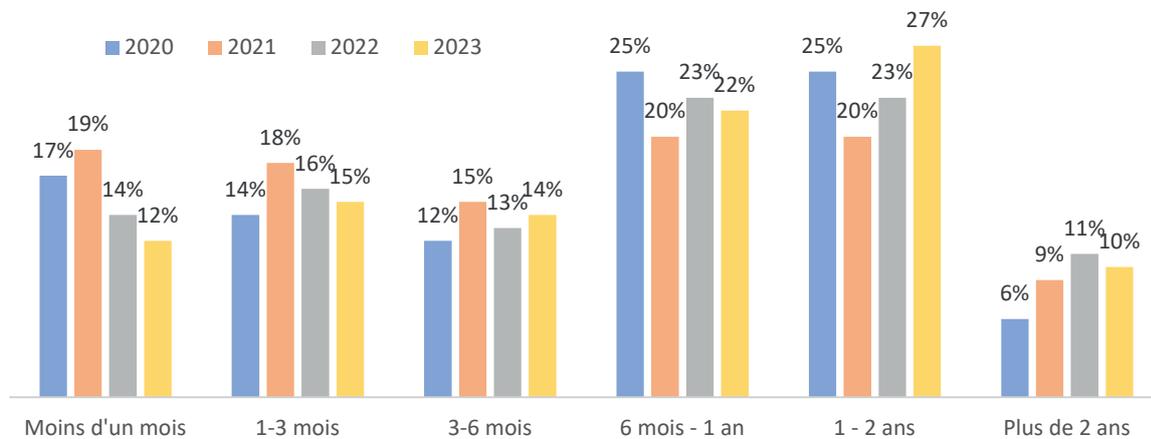
Cela pose la question de la mobilité résidentielle des jeunes et de la suite de leur parcours résidentiel. En effet, même si l'augmentation des durées de séjour permet un accompagnement socio-éducatif plus important, les résidences Habitat Jeunes n'ont pas vocation à loger les jeunes sur de longues durées et doivent servir de tremplin à l'émancipation des résidents.

Dans les faits, plusieurs raisons peuvent être trouvées à l'allongement des séjours : changement de parcours de formation ou professionnel durant le séjour, tension sur le marché du logement avec un manque d'offre généralisé et un coût du logement qui augmente ainsi qu'un allongement de la durée d'accès au logement social...

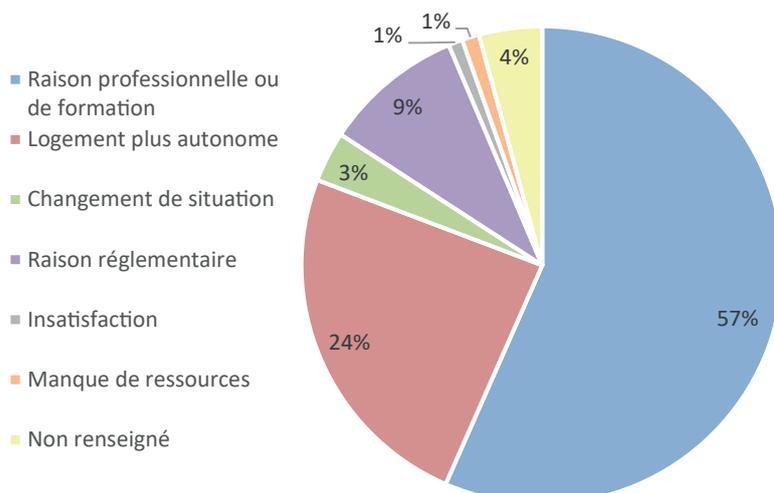
## DURÉE DE SÉJOUR DES RÉSIDENTS SORTANTS EN 2023



## ÉVOLUTION DES DURÉES DE SÉJOUR

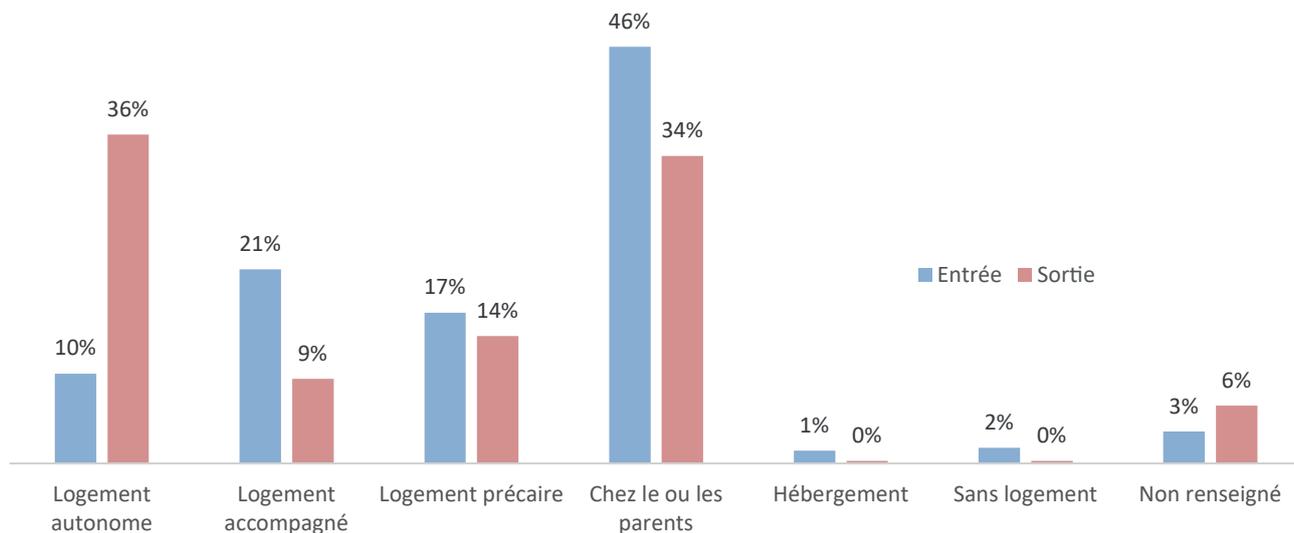


## MOTIF DE DÉPART DES RÉSIDENTS EN 2023



Plus de la moitié des jeunes du réseau (57%) partent des résidences Habitat Jeunes pour des raisons professionnelles ou de formation, signe de leur intégration dans le monde du travail.

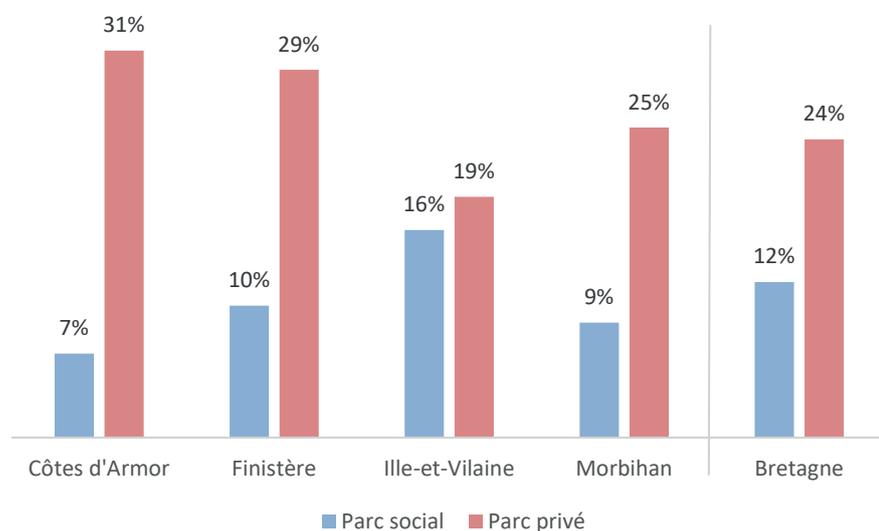
## SITUATION DE LOGEMENT À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE EN 2023



En comparant la situation de logement des jeunes à l'entrée et à la sortie des résidences, on constate que plus d'un tiers d'entre eux accèdent à un logement autonome du parc privé ou public alors qu'ils ne sont que 10% à en venir. Ce chiffre est à mettre en perspective avec le travail socio-éducatif effectué au sein des résidences et l'accompagnement des jeunes afin de faire valoir leurs droits et d'éviter les embûches. De plus, la part des jeunes rentrant chez leurs parents est de 34% quand ils sont 46% à en être partis, signe d'une accession à l'autonomie et à l'indépendance.

Enfin, malgré un nombre encore important de jeunes partant vers un logement précaire, celui-ci est plus bas qu'à leur arrivée.

## DÉPART VERS UN LOGEMENT AUTONOME EN 2023



Plus spécifiquement concernant le départ vers le logement autonome, on constate que les résidents partent majoritairement vers le parc privé. Même si ces chiffres sont plus équilibrés en Ille-et-Vilaine, cela invite à réfléchir avec les bailleurs sociaux sur la suite du parcours résidentiel des jeunes et leur intégration dans le parc public.

Afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers un logement autonome les pratiques peuvent différer selon les structures en ce qui concerne les durées de séjour. Deux exemples parmi les résidences enquêtées :

Structure A : Séduits par la qualité de la résidence et du cadre de vie, des jeunes pourraient se permettre de quitter leur logement mais ne le font pas, estimant qu'ils ne trouveront pas mieux dans le parc privé. La structure n'impose pas de limite stricte de séjour, dépassant souvent les 2 ans et n'applique pas de fin de séjour, avec des résidents parfois présents depuis plus de 5 ans. De plus, certains jeunes ne peuvent tout simplement pas partir en raison d'un manque d'offre adaptée ou de ressources financières trop faibles.

Structure B : propose un séjour de 2 ans, renouvelable en fonction du projet du jeune. Au terme de ces deux ans, un bilan est effectué en concertation avec la direction et les équipes permettant de faire le point avec le jeune sur son projet, donnant lieu à renouvellement de séjour d'un an si nécessaire, en fonction de ses besoins.

Les équipes socio-éducatives enquêtées expliquent que la sortie des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) peut susciter des craintes, notamment face aux démarches administratives et à l'isolement. Les professionnels jouent un rôle essentiel pour accompagner les jeunes dans cette transition en leur proposant un parcours résidentiel adapté à leur capacité. Ils peuvent les orienter vers des solutions comme le logement social, le parc privé, le logement diffus gérés par les adhérents. Dans les résidences Habitat Jeunes, le parcours résidentiel reste flexible, permettant aux jeunes d'évoluer selon leurs besoins, que ce soit vers un logement autonome, une forme de logement adapté avec un accompagnement prolongé ou bien une évolution au sein du FJT.

Bien que des relations de soutien après la sortie des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) entre ex-résidents et salariés existent parfois, elles ne font pas partie de leurs missions formelles et révèlent un besoin d'accompagnement intermédiaire. On peut supposer que la création d'un temps intermédiaire, temps qui pourrait permettre de prévenir les ruptures dans le parcours des jeunes, notamment lors de leur transition vers un logement autonome serait pertinent. Des structures comme les SHAJ (Service Habitat Jeunes) comblent ce besoin. Cela permet de répondre à la nécessité d'un « temps intermédiaire » entre la sortie du FJT et l'entrée dans une vie plus autonome, un moment de rupture dont le suivi n'est pas suffisamment « formalisé ». Bien que ce type de structure se développe chez les adhérents bretons, de nombreux territoires n'en sont pas encore équipés au détriment des jeunes de ces territoires.

## À NOTER

Les résidences sociales sont qualifiées réglementairement de logements temporaires. Pour autant, aucune durée de séjour maximale n'est inscrite dans les textes. La limite de deux ans n'est pas une obligation légale mais un usage qui s'est imposé et est devenu une limite « tacite » afin d'accompagner la mobilité résidentielle.

## CONSERVEZ-VOUS UN LIEN AVEC LES RÉSIDENTS QUI QUITTENT LE FJT ?

Sur 50 professionnels, 66% disent conserver des liens avec les jeunes quittant le FJT, notamment sur certaines thématiques pour rassurer l'ex résident.

## LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Un certain nombre de jeunes résidents en Résidences Habitat Jeunes sont orientés vers ce type de logement via des acteurs partenaires ou des réservataires. Au niveau breton, c'est un peu moins d'un jeune sur quatre (23%) qui est orienté vers nos adhérents par un prescripteur ou rentre dans un dispositif spécifique.

EN EFFECTIF	MNA	Jeunes en situation de handicap	ASE	PJJ	Action Logement	Département	Région	SIAO	Autres prescripteurs/orienteurs	Total
Côtes d'Armor	1	2	45	0	1	6	0	6	40	101
Finistère	44	17	29	6	0	33	0	35	55	219
Ille-et-Vilaine	49	24	47	5	13	19	8	3	181	349
Morbihan	56	22	98	7	0	0	0	6	25	214
Bretagne	150	65	219	18	14	58	8	50	301	883

PART DES JEUNES ORIENTES			
	Jeunes orientés dans l'année	Tous jeunes rentrés dans l'année	Part des jeunes venant d'un orienteur
Côtes d'Armor	101	400	25%
Finistère	219	635	34%
Ille-et-Vilaine	349	2004	17%
Morbihan	214	817	26%
Bretagne	883	3856	23%

# LES ÉQUIPES

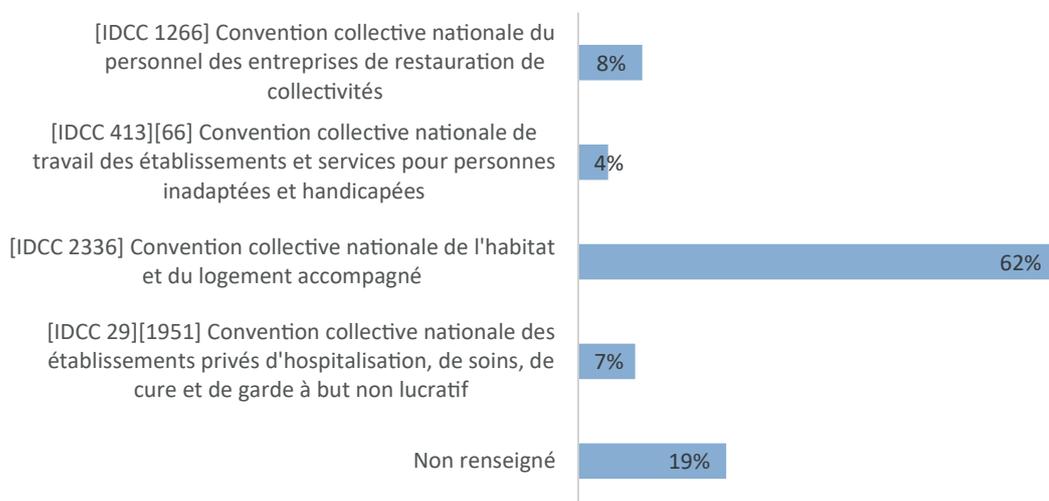
## CHIFFRES CLÉS

- 58% de femmes - 42% d'hommes
- 321 ETP pour 547 salariés
- 88% des salariés en CDI

- 40% des salariés ayant suivi une formation dans les deux dernières années

## GÉNÉRALITÉS

### CONVENTION COLLECTIVES APPLIQUÉES AUX SALARIÉS DU RÉSEAU HABITAT JEUNES



Environ deux tiers des salariés du réseau dépendent de la convention collective « Habitat et Logement Accompagné » (HLA).

On retrouve au total 4 types de conventions collectives différentes au sein du réseau. Ces différences s'expliquent notamment par la mission principale ou historique portée par les adhérents qui peut différer (restauration, médico-social...).

Le réseau Habitat Jeunes breton compte quasiment 321 ETP pour un total de 547 salariés. Ces postes sont regroupés en trois grandes catégories :

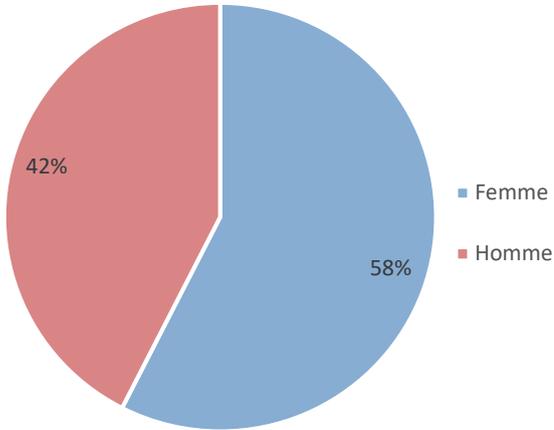
- Personnel de direction
- Personnel socioéducatif
- Personnel d'appui

En fonction de la taille de la structure adhérente et du nombre de logements dont elle dispose, le nombre d'ETP peut varier fortement. Cette variation se retrouve également dans la composition des équipes socioéducatives tant en termes de nombre que de type de postes ou de formation initiale.

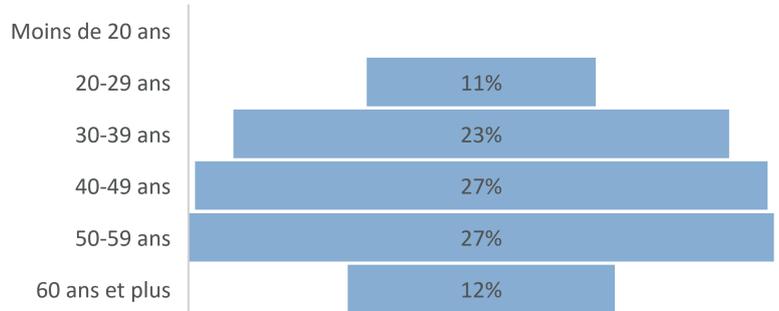
NOMBRE D'ETP PAR ADHÉRENT (PÔLE HABITAT JEUNES - TOUS POSTES CONFONDUS)		
Morbihan	AGORA SERVICES	32,9
	ASSOCIATION FOYER MADAME MOLE	5,9
	CAP AVENIR	10,3
	CCAS VANNES	3,8
Ille-et-Vilaine	AMITIES SOCIALES	47,4
	ASSOCIATION TY AL LEVENEZ	28,1
	ASSOCIATION POSABITAT	25,1
	ASSOCIATION SAINT-JOSEPH DE PREVILLE	12,4
	MAISON D'ACCUEIL DU PAYS DE REDON	17,1
	TREMLIN	12,5
Finistère	CCAS MORLAIX	8,4
	FONDATION MASSE-TREVIDY	10,6
	PEP29	2,4
	AILES	16,9
	ASSOCIATION LES AMITIES D'ARMOR	14,6
	ETAP'HABITAT	10,2
Côtes d'Armor	ASSOCIATION STEREDENN	11,0
	HABITAT JEUNES EN TREGOR ARGOAT	17,1
	SILLAGE	34,3
<b>TOTAL</b>		<b>320,9</b>

# LES PROFESSIONNELS

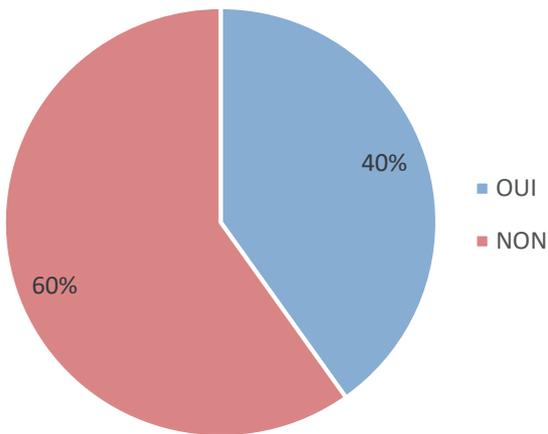
## PARITÉ HOMME-FEMME



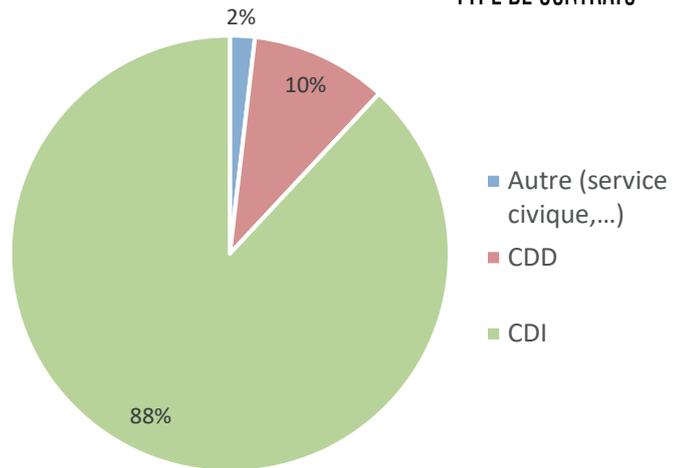
## ÂGE DES SALARIÉS



## SALARIÉS AYANT SUIVI UNE FORMATION DANS LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES



## TYPE DE CONTRATS



MOYENNE DE L'ANCIENNETÉ PAR ADHÉRENT (EN ANNÉE - PÔLE HABITAT JEUNES - TOUS POSTES CONFONDUS)		
Morbihan	AGORA SERVICES	10,7
	ASSOCIATION FOYER MADAME MOLE	3,1
	CAP AVENIR	9,0
	CCAS VANNES	11,6
Ille-et-Vilaine	AMITIÉS SOCIALES	12,1
	ASSOCIATION TY AL LEVENEZ	16,8
	ASSOCIATION POSABITAT	7,0
	ASSOCIATION SAINT-JOSEPH DE PREVILLE	4,9
	MAISON D'ACCUEIL DU PAYS DE REDON	8,8
	TREMPLEIN	10,2
Finistère	CCAS MORLAIX	11,4
	FONDATION MASSE-TREVIDY	N/R
	PEP29	8,8
	AILES	9,8
	ASSOCIATION LES AMITIÉS D'ARMOR	10,7
	ETAP'HABITAT	15,7
Côtes d'Armor	ASSOCIATION STEREDENN	11,3
	HABITAT JEUNES EN TREGOR ARGOAT	10,3
	SILLAGE	9,2
<b>MOYENNE TOTALE</b>		<b>10,1</b>

Les différents graphiques et tableaux de cette page tendent à rendre compte de la diversité des salariés travaillant au sein du réseau Habitat Jeunes.

Le « salarié type » du réseau serait donc une femme, entre 40 et 60 ans, en CDI et travaillant dans une équipe d'environ 10 personnes.

On retrouve également une grande diversité de formations et diplômes parmi les équipes socioéducatives : BTS lié à l'animation ou au social, BPJEPS, CAFDES, DEJEPS, DUT...

# LA FONCTION SOCIOÉDUCATIVE

TYPE DE POSTE	NB D'ETP
Agent d'accueil	29,4
Animateur	59,5
CESF	32,5
Responsable de service pédagogique	8,4
Educateur	2,1
Veilleur de nuit et week-end	35,2
Agent d'insertion	0,5
Assistant social	1,0
<b>TOTAL</b>	<b>168,5</b>

La fonction socioéducative regroupe un nombre conséquent de métiers avec chacun ses spécificités et ses objectifs. Les métiers les plus représentés sont ceux d'agents d'accueil, d'animateurs, de conseillers en économie sociale et familiale (CESF) ou de veilleurs. Le métier d'éducateur, plus spécialisé sur les parcours difficiles et l'accompagnement individuel, reste encore marginal. Certains métiers sont aujourd'hui pratiqués mais pas recensés dans la collecte de données sur les ressources humaines comme celui de psychologue auprès des résidents malouins de Ty AL Levenez.

Sur la région Bretagne, le nombre d'ETP dédié à la fonction socioéducative représente 53% du total d'ETP. A l'échelle nationale, ce chiffre est de 48%.

## LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS DU RÉSEAU

**Agent technique** : membre à part entière de l'équipe, il intervient dans les logements des jeunes afin d'effectuer des petites réparations ou installations (pose de rideaux, d'étagères, entretien de services etc.). Son rôle est à la fois technique et pédagogique, car il interagit souvent avec les jeunes qui le souhaitent en leur expliquant comment réaliser certaines tâches. De plus, en entrant dans les logements, il peut également repérer des problèmes ou des besoins spécifiques et le faire remonter aux équipes socio-éducatives.

**Agent de gestion locative** : les principales missions de l'agent de gestion locative incluent le suivi des redevances et la réalisation de l'état des lieux d'entrée et sortie. A ce titre, cette personne participe à l'accompagnement des résidents puisqu'elle rencontre chaque jeune au moins une fois lors de ces états des lieux.

Cette fonction était ou est encore parfois réalisée par les équipes d'animateurs/CESF. Le fait d'y dédié un poste permet de dégager du temps au reste des équipes pour se concentrer sur l'accompagnement. Cependant, certains professionnels estiment qu'un suivi global, du début à la fin du parcours résidentiel, permettrait un meilleur accompagnement. En effet, rencontrer le jeune lors de l'état des lieux d'entrée permet d'identifier d'éventuels besoins spécifiques.

**Veilleur/ animateur-veilleur** : le veilleur joue un rôle clé dans les structures et les équipes. Les professionnels enquêtés nous expliquent que le veilleur voit des jeunes que l'équipe de jour ne croise pas forcément et que son rôle est plus informel, il est souvent considéré comme un « grand frère » ou une figure paternelle par les résidents. Le veilleur est présent sur des temps dits « off », ce qui permet d'établir une relation de confiance et donc des échanges plus spontanés et informels.

Toujours selon les enquêtés, cette relation va permettre au veilleur de repérer des problématiques que les équipes de jour ne voient pas forcément et permet un relais entre les deux. De plus, il joue également un rôle de médiateur et permet le désamorçage de conflits et tensions potentiels. Cette présence de nuit est rassurante pour les parents et les jeunes, montrant qu'ils ne sont pas seuls et laissés à eux-mêmes.

Selon les structures, la veille de nuit a pu être remplacée par des caméras et un numéro d'urgence ou par des prestataires extérieurs, plus axés « surveillance/sécurité ». Lorsque ces missions sont confiées à des prestataires extérieurs, les professionnels estiment qu'il peut y avoir une perte de la dimension socio-éducative propre aux veilleurs, ce qui réduit les possibilités d'accompagnement et de médiation avec les jeunes. Afin d'y remédier, certaines structures proposent de l'information ou des formations dédiées aux prestataires.

Au fil des années, les équipes des Foyers de Jeunes Travailleurs ont vu une réorganisation significative du travail, modifiant le temps de présence des équipes et la répartition des tâches. Les professionnels rencontrés nous expliquent qu'autrefois, les animateurs socio-éducatifs étaient davantage présents auprès des jeunes sur les temps de soirée et de week-end, favorisant des interactions spontanées et la création de liens informels avec les résidents. Pour certains, aujourd'hui, le cloisonnement des rôles et des espaces (notamment les bureaux), particulièrement dans les grandes associations, complique cette dynamique et réduit le temps consacré aux animations collectives. A l'inverse, d'autres professionnels expliquent que le temps dédié à l'accompagnement individuel permet « d'accrocher » certains résidents aux animations collectives.

Pour eux, ces évolutions visent à mieux respecter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, néanmoins,

certains professionnels pensent que cette organisation renforce l'accompagnement individuel au détriment de l'accompagnement collectif.

D'après les professionnels, cette organisation du travail et les évolutions sociétales influencent l'accompagnement individuel. D'une part, ils nous expliquent qu'ils doivent être plus polyvalents car les problématiques des jeunes sont multiples et imbriquées. L'arrivée des CESF depuis de nombreuses années déjà, formation plus axée sur l'accompagnement individuel, modifie également la façon dont il est réalisé, en attribuant « de fait » les temps collectifs aux animateurs et les temps individuels aux CESF.

## QUEL TYPE D'ACCOMPAGNEMENT EFFECTUEZ-VOUS LE PLUS SOUVENT ?

Sur les 50 professionnels enquêtés, 86% d'entre eux estiment que l'accompagnement individuel est l'accompagnement qu'ils effectuent le plus souvent.

## TÉMOIGNAGE

*"J'ai vu pas mal de modifications dans l'organisation même du travail [...] je suis là depuis 15 ans et on avait une période où il n'y avait pas d'agent d'accueil, il n'y avait que des animateurs socio-éducatifs et du coup nos bureaux c'était l'accueil [...] moi là je trouve que le lien, la création de lien était plus simple, plus facile parce qu'on était présent, et puis finalement un interlocuteur unique, c'est aussi un repère. [...] aujourd'hui on se cloisonne aussi beaucoup et je pense que c'est un frein quand même"*

UN RESPONSABLE DE RÉSIDENCE

# FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT

## CHIFFRES CLÉS

- 50 réponses au questionnaire dédié aux équipes socioéducatives (environ 1/3 des salariés concernés)
- Des entretiens avec 28 salariés et 3 jeunes
- 48 réponses au questionnaire dédié aux résidents

## DÉFINITION

L'accompagnement en FJT repose sur plusieurs missions clés, visant toutes à soutenir les jeunes dans leur transition vers l'autonomie. Ces missions tournent autour des thématiques de l'habitat (gestion de budget, « savoir-habiter »...) et de l'insertion socio-professionnelle (actions relatives à l'emploi, la mobilité, la culture...). Les professionnels enquêtés nous expliquent qu'il s'agit avant tout d'aider le jeune à devenir autonome sans faire à sa place, en lui offrant un soutien pratique ou psychologique et adapté à ses besoins spécifiques. L'accompagnement peut prendre des formes variées, allant de conseils individuels sur des problématiques personnelles à un accompagnement collectif qui favorise le partage d'expériences et l'apprentissage de la vie en communauté. Les professionnels jouent un rôle essentiel dans ce processus en s'adaptant aux compétences et au degré d'autonomie des jeunes, tout en veillant à ne pas se substituer à une figure "parentale". L'objectif final est de doter chaque jeune des outils nécessaires pour réussir dans la vie quotidienne (logement, emploi, gestion des finances) et atteindre une autonomie complète, tant sur le plan personnel que professionnel.

## TÉMOIGNAGE

*"C'est le but d'un foyer de jeunes travailleurs, je pense que l'équipe elle est là aussi pour nous aider quand il y a besoin et oui je trouve ça utile quand même parce que c'est vrai que quand on est jeunes on n'a pas forcément les automatismes au niveau paperasse. C'est vrai que ça peut aider certaines jeunes qui sont en difficultés et je trouve ça intéressant, puis il ne sont pas que là aussi que pour ce domaine-là, ils sont aussi là pour nous accompagner dans notre vie professionnelle et parfois privée, ça peut aider. Donc ouais c'est important."*

V. 20 ANS, APPRENTI DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ, RÉSIDENT EN FJT

Les professionnels expliquent que l'accompagnement en FJT présente des limites, notamment lorsque les situations des jeunes deviennent trop complexes ou violentes, ou lorsqu'ils refusent de s'engager dans les démarches. Lorsqu'un résident sollicite fortement les professionnels en raison de situations urgentes ou d'un parcours de vie compliqué, ils peuvent se tourner vers des partenaires extérieurs et/ou de mesures de protection. Les frontières de l'accompagnement en FJT restent floues, comparées à d'autres structures plus « formelles », ce qui soulève la question des limites de l'accompagnement dans des structures d'éducation populaire comme les résidences Habitat Jeunes : a-t-on les compétences en interne pour gérer ce cas ? à partir de quand orienter un jeune vers un structure plus spécialisée ? ...

## ORIENTEZ-VOUS PARFOIS LES JEUNES VERS D'AUTRES STRUCTURES ?

Sur 50 professionnels enquêtés, 48 disent orienter les jeunes vers d'autres structures dans le cadre d'un accompagnement lorsque c'est nécessaire, notamment pour des thématiques très spécifiques qui ne relèvent pas de l'accompagnement en FJT. Cela concerne par exemple une curatelle, une tutelle, un suivi judiciaire ou un suivi psychologique lourd.

# LA POSTURE PROFESSIONNELLE

La posture professionnelle des équipes en FJT est essentielle pour offrir un accompagnement adapté aux besoins de chaque jeune. Les équipes nous expliquent qu'il faut avoir une capacité à s'ajuster en permanence, en tenant compte des différences individuelles, qu'il s'agisse de la langue ou des besoins spécifiques. Ainsi, chaque jeune bénéficie d'un soutien personnalisé, loin d'une approche uniformisée. Les professionnels rencontrés expliquent également qu'il est essentiel que les jeunes comprennent les limites de leur rôle. Ils insistent sur la nécessité de travailler ensemble, jeunes et professionnels, afin que les équipes soient vues comme des accompagnateurs plutôt que des sauveurs car il ne s'agit pas de faire « à la place de » mais « avec ».

## FRÉQUENCE DU SUIVI

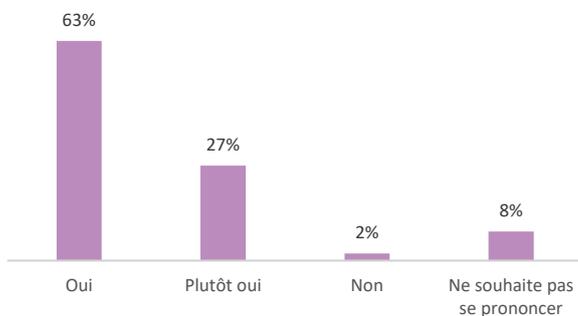
Questionnaire résidents



La fréquence de l'accompagnement perçu par les jeunes montre l'adaptation des professionnels aux besoins des jeunes en prenant en compte leurs besoins individuels. En effet, les équipes s'adaptent aux besoins des résidents en proposant des fréquences de suivi différentes selon les jeunes.

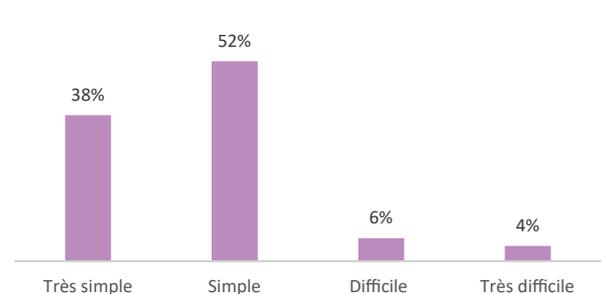
## FACILITÉ À NOUER DES RELATIONS AVEC LES ÉQUIPES

Questionnaire résidents



## COMMUNICATION AVEC LES RÉSIDENTS

Questionnaire salariés



La posture des équipes socioéducatives vise à créer un lien de confiance avec les jeunes ce qui facilite la mise en place d'un accompagnement individualisé, perçu comme un soutien d'égal à égal, entre adultes et qui ne soit pas vu comme une intervention sociale classique, pouvant être perçue comme directive et/ou hiérarchique. Cela peut permettre de favoriser un échange où le jeune est reconnu comme acteur de sa propre démarche et non comme un simple bénéficiaire.

## L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'accompagnement individuel proposé dans les structures Habitat Jeunes est adapté aux besoins spécifiques des jeunes, qu'ils soient identifiés par les professionnels ou exprimés par les jeunes eux-mêmes. Il couvre une grande diversité de domaines et modalités, allant des démarches administratives (déclaration d'impôts, accès aux droits, demandes d'aides) à l'acquisition d'autonomie quotidienne (gestion du logement, budget, santé) ou encore l'insertion professionnelle (aide CV, préparation d'entretien...)

Cet accompagnement est souple, à la demande et non obligatoire et évolue en fonction du besoin des jeunes. Les rendez-vous, ponctuels ou réguliers, varient en durée et en forme selon la complexité des démarches.

Le terme « accompagnement social » peut être stigmatisant et faire peur aux jeunes. En réalité, ils ne perçoivent pas toujours l'accompagnement comme tel. Ainsi une demande ponctuelle pour un problème administratif peut être perçue par le jeune comme une aide et non un accompagnement, là où le professionnel, lui, le voit comme un accompagnement. Les jeunes ont beaucoup plus tendance à formaliser leur demande d'accompagnement sous la forme d'une demande d'aide, ce qui paraît plus accessible et moins formel que le terme d'accompagnement.

On peut supposer que l'aide, définie comme plus ponctuelle et concrète, paraît moins « engageante » pour le jeune qu'un accompagnement qui peut paraître plus stigmatisant, notamment pour ceux étant déjà accompagnés sur d'autres thématiques. Cette perception met en lumière les possibles limites à l'accompagnement en FJT entre « l'aide ponctuelle », « l'accompagnement global » et « l'aide sociale ».

## L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

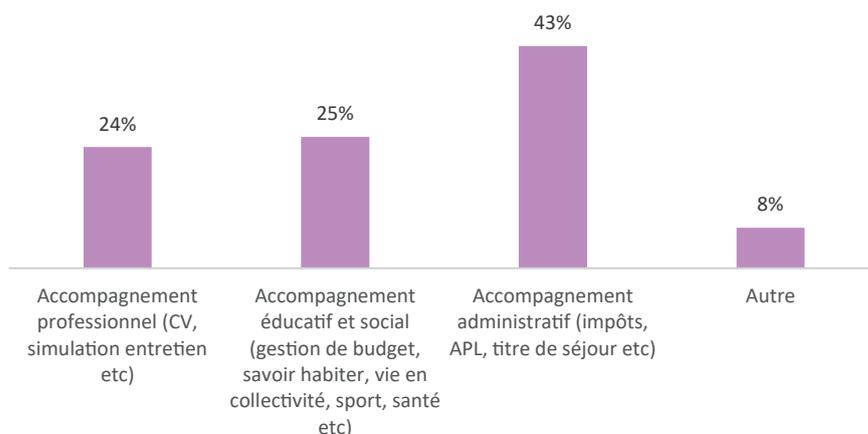
L'accompagnement collectif en Habitat Jeunes est une composante essentielle du projet, car la vie collective représente une des valeurs fondatrices du réseau. Elle permet de renforcer le "vivre-ensemble", un objectif central qui aide les jeunes à développer des compétences sociales indispensables pour leur vie future, qu'il s'agisse de la cohabitation, de la gestion d'un logement ou de l'entraide entre pairs. Cette vie collective permet également aux résidents de sortir de l'isolement en participant à des activités qui encouragent l'échange, le partage d'expérience et la solidarité.

Les entretiens avec les professionnels révèlent que pour beaucoup de jeunes, il s'agit de leur première expérience de vie en autonomie, et le collectif devient alors un cadre rassurant et stimulant, facilitant leur transition vers l'indépendance. En favorisant des moments d'échanges informels, les professionnels nous expliquent qu'ils créent des opportunités où les jeunes peuvent s'exprimer plus librement, abordant des sujets qu'ils n'oseraient peut-être pas aborder en face à face, et renforcer ainsi la dynamique d'entraide.

La réussite de cette vie collective est donc primordiale, car elle contribue non seulement à l'inclusion sociale des jeunes mais aussi à la construction d'un réseau social, indispensable à leur parcours d'insertion sociale et professionnel.

## TYPE D'ACCOMPAGNEMENT DONT BÉNÉFICIENT LES RÉSIDENTS

Questionnaire résidents



## BÉNÉFICIEZ-VOUS D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Sur 48 jeunes interrogés, 62,5% (30 jeunes) s'estiment être accompagnés au sein de leur résidence.

## EXEMPLE D'ANIMATIONS DANS UNE STRUCTURE

Tous les jeudis soir, des sorties sont proposées, avec une prise en charge partielle des coûts par l'association (40%). Les autres soirs, des animations sont organisées au sein de la résidence et ce de manière gratuite, toujours en lien avec les envies de jeunes. A la rentrée, un pot d'accueil est mis en place, suivi d'une sortie type course d'orientation ou géocaching pour découvrir la ville et les services essentiels : banques, poste, pharmacies, administrations... La structure dispose également d'un minibus pour faire le maximum d'activités à l'extérieur. Toutefois, les activités proposées à l'intérieur ont également leur importance puisqu'elles permettent aux jeunes de s'ancrer dans la résidence, leur lieu de vie.

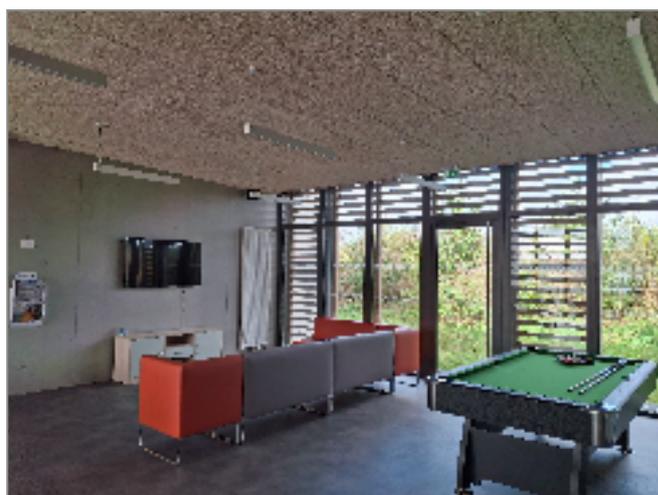
Les professionnels, en proposant des activités extérieures comme la découverte des services essentiels ou de la culture locale, permettent aux jeunes de mieux s'intégrer dans la ville et le territoire qu'ils habitent. Certaines structures proposent des « incubateurs de projets » afin de s'adapter aux envies et attentes des jeunes, notamment l'association Steredenn via le projet « Kon'Crée ». Ce dispositif permet à des jeunes du territoire, via un service civique d'initiative, d'expérimenter des projets individuels ou collectifs sur le territoire de Dinan Agglomération. L'association offre un accompagnement dans les démarches et un suivi du projet avec le jeune. Les thématiques abordées sont multiples : culture, violences sexistes et sexuelles, santé mentale, alimentation, nature et biodiversité...

A l'inverse, les animations internes permettent quant à elles d'entrer pleinement dans la vie collective : repas partagés, jeux à plusieurs, sports collectifs, ateliers de réflexion, conseil de vie sociale... Ces actions ont une visée pédagogique, cherchant à favoriser l'émancipation des jeunes et à les intégrer pleinement dans le fonctionnement de la structure.

## TÉMOIGNAGE DE RÉSIDENT

*“Les temps collectifs c'est important parce qu'il y a toujours les mêmes qui reviennent donc du coup on discute, on rigole ensemble et c'est super cool quoi”*

T. 25 ANS, EN INTÉRIM DANS L'ÉLECTRONIQUE, RÉSIDENT EN FJT



Cuisine pédagogique et espace de détente à la résidence de la Noé Verte - Ploërmel

## LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

La complémentarité entre l'accompagnement individuel et collectif dans les Foyers de Jeunes Travailleurs est cruciale pour offrir un soutien complet aux jeunes résidents. Les professionnels observent que d'un côté, l'accompagnement individuel permet d'identifier et de traiter des besoins spécifiques, tout en établissant une relation de confiance et de l'autre, l'accompagnement collectif favorise l'interaction sociale et l'échange d'expériences, créant un environnement propice à l'expression de problématiques qui pourraient être plus difficiles à aborder en tête à tête. Ils nous expliquent également que ces interactions enrichissent le processus d'accompagnement puisque les échanges en groupes peuvent révéler des thèmes pertinents à explorer individuellement et inversement.

Les professionnels enquêtés ont parfois une vision différente sur cette complémentarité. Pour certains le collectif facilite le contact avec le jeune pour l'emmener sur de l'individuel. A l'inverse, certains se servent de l'individuel pour mobiliser le jeune sur du collectif.

# ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

## CÔTES-D'ARMOR

### HABITAT JEUNES EN TRÉGOR-ARGOAT - HJTA

Guingamp - Lannion  
global@hjta.bzh  
02 96 43 77 11

### SILLAGE

Saint-Brieuc - Plérin - Paimpol - Loudéac - Lamballe-Armor  
contact@sillage.bzh  
02 96 33 23 91

## FINISTÈRE

### ASSOCIATION D'IROISE POUR LE LOGEMENT, L'EMPLOI ET LES SOLIDARITÉS

Brest - Carhaix - Guiscriff (56) - Rostrenen (22)  
habitatiroise@ailes29.org  
02 98 43 45 48

### CCAS DE LA VILLE DE MORLAIX

Morlaix  
ccas@villedemorlaix.org  
02 98 88 82 15

### ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC 29

Quimperlé  
habitatjeunesqple@pep29.org  
02 98 39 69 69

## ILLE-ET-VILAINE

### ASSOCIATION TY AL LEVENEZ - ATAL

Saint-Malo - Dinard - Pleurtuit  
reception@atal.bzh  
02 99 40 29 80

### MAISON D'ACCUEIL DU PAYS DE REDON - MAPAR

Redon - Bain-de-Bretagne  
contact@mapar.fr  
02 99 72 14 39

### ASSOCIATION SAINT-JOSEPH DE PRÉVILLE - ASJP

Rennes  
contact@asjp.fr  
02 99 14 21 00

### ASSOCIATION OUVRIÈRE DES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE - MAISON DE RENNES

Rennes  
02 99 65 14 00

### STEREDENN

Dinan - Plancoët  
contact@steredenn.org  
02 96 87 12 12

### ETAP'HABITAT

Quimper  
contact@etap-habitat.bzh  
02 98 64 10 70

### FONDATION MASSÉ TRÉVIDY

Quimper - Concarneau - Pont l'Abbé - Plonéour  
fjt@fmt.bzh  
02 98 55 31 58

### LES AMITIÉS D'ARMOR

Brest  
amities@amities-armor.asso.fr  
02 98 03 06 77

### POSABITAT

Fougères  
accueil@posabitat.com  
02 99 94 39 50

### TREMPLIN

Vitré  
accueil.habitat@tremplin-vitre.org  
02 99 74 61 73

### LES AMITIÉS SOCIALES

Rennes et Métropole rennaise  
contact@amities-sociales.fr  
02 99 67 56 00

# MORBIHAN

## AGORA SERVICES

Lorient - Auray - Pontivy  
contact@agoraservices.fr  
02 97 21 72 02

## CCAS DE LA VILLE DE VANNES

Vannes  
residence.kerizac@mairie-vannes.fr  
02 97 62 68 40

## CAP AVENIR

Vannes - Ploërmel - Muzillac  
residencedumene@orange.fr  
02 97 54 33 13

## ESCALE JEUNE MADAME MOLÉ

Vannes- Muzillac  
foyer-madame-mole@orange.fr  
02 97 47 29 60

# ANNUAIRE DES SERVICES

## CÔTES-D'ARMOR

### SERVICE HABITAT JEUNES - SILLAGE

12, boulevard Clémenceau  
22000 SAINT-BRIEUC  
contact@sillage.bzh  
02 96 33 96 96

### COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES - STEREDENN

1, route de Dinard  
22100 DINAN  
claj@steredenn.org  
02 96 85 25 24

## FINISTÈRE

### COMITÉ POUR L'HABITAT DES JEUNES - FONDATION MASSÉ TRÉVIDY

30, rue de la providence  
29000 QUIMPER  
cphj@fmt.bzh  
02 98 64 41 41

## ILLE-ET-VILAINE

### POINT LOGEMENT JEUNES - ASSOCIATION TY AL LEVENEZ

3, avenue de la Fontaine au Bonhomme  
35400 SAINT-MALO  
plj@atal.bzh  
02 23 18 28 86

### SERVICE HABITAT JEUNES «LOGEZ JEUNESSE» - HJTA

2, boulevard Mendès France (accès rue  
Hyacinthe Cheval)  
22200 GUINGAMP  
logez.jeunesse@hjta.bzh

### SHAJ 29 - URHAJ BRETAGNE

4, rue Augustin Morvan  
29200 BREST  
contact@shaj29.bzh  
06 02 00 75 47

### SERVICE LOGEMENT JEUNES - TREMPLIN

Permanences sur :

- Vitré
- La Guerche de Bretagne
- Retiers
- Châteaubourg

06 45 31 28 12





12 AVENUE JORGE SEMPRUN - 35000 RENNES  
URHAJ-CONTACT@HABITATJEUNES-BRETAGNE.ORG  
02 90 22 38 22  
WWW.HABITATJEUNES-BRETAGNE.ORG  
PRÉSENT SUR LINKEDIN

## MERCI À NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

